

Votre programme de formation



Centre de formation agréé par DDTM
de la Seine Maritime N°028002/2018
Assuré par AXA Assurances N°10145238604

Le permis fluvial

Le **permis fluvial** est accessible dès 16 ans. Depuis le 1er Mars 2011, ce permis vous permet d'utiliser une radio VHF ASN dans les eaux nationales.

ÉPREUVE THÉORIQUE - 30 minutes :



Au Centre d'Examens de MAINVILLIERS
78 Rue du CHÂTEAU d'Eau

Épreuve QCM de 30 questions. 5 erreurs maximum.

ÉPREUVE PRATIQUE - 2 heures :

(Uniquement si non détenteur du Permis Côtier)
En contrôle continu avec un formateur agréé.

Il vous faudra connaître le balisage, les signaux, les règles de barre et de route, les feux des navires que vous risquez de rencontrer et les règles de sécurité, de météo.

VOICI LES THÉMATIQUES ABORDÉES POUR RÉUSSIR SON PERMIS PLAISANCE OPTION EAUX INTÉRIEURES :

- les caractéristiques des voies et plans d'eau ;
- le fonctionnement des écluses gardées, automatiques ou manuelles ;
- le fonctionnement des barrages et les consignes de sécurité à observer ;
- les conditions de stationnement et d'amarrage ;
- la définition des termes en usage les plus courants utilisés par les plaisanciers ;
- le devoir de vigilance ;
- les règles de route et de stationnement ;
- la signalisation visuelle et sonore, la connaissance des règles de balisage des voies et plans d'eau navigables ;
- la signalisation des bateaux, les marques d'identification ;
- les dispositions particulières aux menues embarcations ;
- les notions essentielles sur l'organisation et les missions des services chargés des voies navigables, des visites et du contrôle ;
- les notions élémentaires sur les règlements particuliers de police ;
- la réglementation relative au titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur ;
- le nombre de personnes ou la charge embarquées ;
- la protection de l'environnement : l'entretien du navire, les rejets, la protection des berges, de la faune et de la flore ;
- les connaissances élémentaires du service radiotéléphonique fluvial, de ses spécificités et du bon usage d'une station radioélectrique fonctionnant dans la gamme des ondes métriques (VHF): réseaux du service radiotéléphonique fluvial, fréquences et voies ; code ATIS (Automatic Transmitter Identification System), réglementation spécifique ; communications liées à la détresse et à la sécurité, protection des fréquences de détresse.

Nom :

Prénom :

Date : / /

Signature :